

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : AFSH1230401A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3,
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

I. – *Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires hospitaliers*

Supprimer :

Philippe MERIAUX, Fédération nationale des syndicats chrétiens des services sociaux et de santé - CFTC (suppléant).

Ajouter :

Monique BEDEL, Fédération nationale des syndicats chrétiens des services sociaux et de santé - CFTC (suppléants).

II. – *Au titre des représentants des fédérations d'employeurs d'établissements de santé publics et privés*

Supprimer :

Brigitte SCHERB, Fédération hospitalière de France (titulaire).

Ajouter :

Anne-Marie DORÉ, Fédération hospitalière de France (titulaire).

Supprimer :

Anne-Marie DORÉ, Fédération hospitalière de France (suppléante).

Ajouter :

Brigitte SCHERB, Fédération hospitalière de France (suppléante).

III. – *Au titre des représentants des professions ou groupes de professions*

Supprimer :

Marie MONJO, Association française des diététiciens nutritionnistes (suppléante).

Ajouter :

Isabelle PARMENTIER, Association française des diététiciens nutritionnistes (suppléante).

IV. – *Au titre des représentants des autres professions de santé non médicales*

Supprimer :

Patricia FAIVRE, comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance (suppléante).

Ajouter :

Anita ALVAREZ, Association nationale des auxiliaires de puériculture (suppléante).

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale et solidarité.

Fait le 3 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologieB
et du développement professionnel continu,*
G. BOUDET